



## Article original

### Violences physiques en milieu professionnel : exemple des travailleurs de SAGAM sécurité au Sénégal

Physical violence in the workplace: example of SAGAM security workers in Senegal

BB Diédhiou\*<sup>1</sup>, SD Diop<sup>1</sup>, AER Diatta<sup>1</sup>, H Touré<sup>2</sup>, I Foba<sup>3</sup>, Mb Ndiaye<sup>4</sup>, M Ndiaye<sup>1</sup>

#### Résumé

**Introduction :** Le métier d'agent de sécurité constitue un métier à haut risque de violences. L'objectif de cette étude était d'évaluer la violence physique parmi les agents de SAGAM Sécurité au Sénégal.

**Méthodologie :** il s'agissait d'une étude transversale, descriptive et analytique, réalisée du 20 février 2023 au 12 mai 2023. Le personnel opérationnel ayant accepté de participer à l'enquête a été inclus. Les résultats ont été obtenus à l'aide du logiciel Spss 2023.

**Résultats :** Cent vingt-cinq travailleurs ont été inclus, constitués essentiellement d'hommes (94,4%). Dans l'échantillon, 92% des travailleurs étaient des agents de sécurité. L'âge moyen était de 42,8 ans. Les enquêtés avaient un niveau d'étude secondaire dans 75,4% des cas. L'ancienneté moyenne dans la profession était de 17 ans. Parmi les enquêtés, 37,6% avaient au moins un antécédent de violence physique au travail et 62,9% des actes de violence étaient survenus entre 20 heures et 8 heures du matin. La bousculade était le type de violence le plus répertorié (27,7%). La majorité des agressions était survenue sur le lieu du travail (51,9%). Ces violences physiques avaient occasionné des blessures (44,2%) et des

traumatismes psychologiques (9,3%). Le vol était la principale source de la violence (65,2%). La catégorie professionnelle et le type de poste de travail occupé avaient un lien significatif avec la violence physique ( $p < 0,05$ ).

**Conclusion :** La violence physique est une réalité chez les agents chargés de la sécurité au Sénégal. Cette étude prouve la nécessité de renforcer la sécurité et l'organisation de leur travail.

**Mots-clés :** SAGAM, violence, impacts, prévention, Sénégal.

#### Abstract

**Introduction:** The security guard profession is a high-risk occupation for violence. The aim of this study was to assess physical violence among SAGAM Security agents in Senegal.

**Methodology:** This was a cross-sectional, descriptive and analytical study conducted from 20 February 2023 to 12 May 2023. Operational staff who agreed to take part in the survey were included. The results were obtained using Spss 2023 software.

**Results:** One hundred and twenty-five workers were included, most of them men (94.4%). In the sample,

92% of the workers were security guards. The average age was 42.8 years. The respondents had a secondary education level in 75.4% of cases. The average length of service in the profession was 17 years. Among the respondents, 37.6% had at least one history of physical violence at work, and 62,9% of the acts of violence had occurred between 8pm and 8am. Shoving was the most common type of violence (27.7%). The majority of assaults occurred in the workplace (51.9%). This physical violence had resulted in injuries (44.2%) and psychological trauma (9.3%). Robbery was the main source of the violence (65.2%). Occupational category and type of job held were significantly associated with physical violence ( $p < 0.05$ ).

**Conclusion:** Physical violence is a reality among security officers in Senegal. This study demonstrates the need to improve the security and organisation of their work.

**Keywords:** SAGAM, violence, impact, prevention, Senegal.

## Introduction

La violence en milieu de travail est définie comme « toute action, tout incident ou tout comportement qui s'écarte d'une attitude raisonnable, par lesquels une personne est attaquée, menacée, lésée ou blessée dans le cadre ou du fait direct de son travail » [1]. Autrement dit, elle désigne plusieurs comportements, dont les plus connus sont les coups et blessures volontaires, l'homicide et l'abus sexuel. Elle peut être soit, un incident solitaire ou bien un processus de harcèlement regroupant plusieurs comportements agressifs [2]. Pour le cadre spécifique de la violence physique, cette dernière est définie comme l'usage de la force physique contre une autre personne ou un groupe de personnes, qui entraîne un préjudice physique, sexuel ou psychologique. Sont visés, entre autres, les coups, coups de pied, gifles, coups de couteau, coups de feu, bousculades, morsures et pinçage [3]. Les secteurs d'activités impliquant, le transport des usagers, l'enseignement, la dispensation de soins médicaux

aux usagers sont connus pour être « à risque » de violences [4, 5, 6]. De même, le métier d'agent de sécurité fait partie des métiers les plus vulnérables à la violence physique du fait des interactions constantes avec les usagers [7]. Dans notre contexte africain, les agents de sécurité travaillent dans des conditions de travail habituellement difficiles et sont exposés à de multiples dangers lesquels, peuvent être amplifiés par les astreintes de nuit, les horaires décalés et atypiques (week-ends et les jours fériés) et le travail isolé. Toutefois, malgré l'ampleur de ce fléau dans le secteur du gardiennage au Sénégal, les études s'y intéressant sont rares voire inexistantes. L'objectif général de cette étude était d'étudier la violence physique parmi les travailleurs de SAGAM Sécurité au Sénégal. Les objectifs spécifiques étaient :

- De déterminer la prévalence de la violence physique et ses facteurs associés,
- D'évaluer les conséquences de la violence physique,
- Enfin, de proposer des recommandations appropriées.

## Méthodologie

- Cadre d'étude

Nous avons réalisé cette étude à SAGAM Sécurité Sénégal. Cette dernière est une société chargée de la sécurité créée en 1985 et agréée par le ministère de l'intérieur. Elle est spécialisée dans la mise en place de systèmes de sécurité dans les secteurs, du gardiennage, du transport de fonds et de valeurs, de la sécurité électronique.

- Type d'étude et période d'étude

Il s'agissait d'une étude transversale à visée descriptive et analytique, réalisée du 20 février 2023 au 12 mai 2023.

- Population d'étude

Les travailleurs de ladite société constituaient la population d'étude. Cette société compte environ 4500 employés, répartis dans plusieurs filiales. Le personnel opérationnel ayant accepté de participer à l'étude a été inclus. Il était constitué : d'agents de

sécurité, de chauffeurs, de trieurs d'objets de valeur. Cent vingt-cinq travailleurs ont été inclus pour mener l'étude. Le personnel opérationnel non consentant ou absent durant l'enquête, n'a pas été inclus.

- Instrument d'étude

Nous avons réalisé l'étude à l'aide d'un questionnaire anonyme, auto administré, remis en main propre aux travailleurs à l'issue d'un entretien lequel, avait permis d'expliquer le but de l'étude. Trois cents questionnaires ont été distribués au hasard à des agents affectés dans différents postes de travail. Le questionnaire renseignait sur :

- Les caractéristiques socioprofessionnelles des travailleurs : âge, sexe, situation matrimoniale, distance entre lieu de travail et la résidence, moyen de transport utilisé, profession, type de poste occupé, ancienneté dans la profession et dans le poste, nombre d'agents dans le poste ;

- Les caractéristiques de la violence physique : prévalence, type, auteur, lieu, moment de l'agression, contexte, existence ou non d'un témoin ;

- L'impact de la violence physique sur les victimes : type de lésions, prise en charge, hospitalisation, jours d'absence au travail, déclaration de l'agression, réaction de la direction.

- Traitement des données et considérations éthiques

La saisie des données a été faite avec le logiciel épi info 7.5.2. Les résultats et l'analyse statistique étaient obtenus à l'aide du logiciel Spss 2023. L'analyse a permis de dégager d'une part, les moyennes, les écart-types pour les variables quantitatives et d'autre part, les fréquences et les pourcentages pour les variables qualitatives. Une analyse bivariée a ensuite été réalisée en utilisant le test khi deux (Chi<sup>2</sup>) d'indépendance pour déterminer le lien de significativité entre les variables et la violence physique. Le seuil de signification était  $p \leq 0,05$ .

Le consentement des participants a été obtenu après garantie du caractère anonyme des données. L'autorisation préalable du directeur général a été obtenue.

## Résultats

- Résultats descriptifs

### *Les caractéristiques socioprofessionnelles*

Au total, 125 agents avaient participé à l'étude. L'âge moyen des agents était de 42,84 ans +/- 8,2 avec des extrêmes de 22 ans à 59 ans. L'ancienneté moyenne dans la profession était de 17ans avec des extrêmes de 1 an à 30 ans. L'ancienneté moyenne dans le poste de travail était de 7 ans avec des extrêmes de 1 an à 26 ans. Le tableau I illustre les caractéristiques socioprofessionnelles des travailleurs.

### *Les caractéristiques de la violence physique*

Parmi les enquêtés, 37,6% (n=47) avaient au moins un antécédent de violence physique au travail. Le tableau II indique les caractéristiques de la violence physique chez les victimes.

### *Les conséquences de la violence physique*

La violence avait engendré des jours d'absence au travail chez 31,9% des victimes dont la moyenne était de 16,5 jours avec des extrêmes de 1 à 120 jours. Les conséquences de la violence physique sont mentionnées dans le tableau III.

- Résultats analytiques

Le lien entre la profession et la violence était significatif ( $p < 0,05$ ). Les agents de sécurité étaient plus vulnérables à la violence physique, suivis des trieurs. De même, il existait un lien entre le type de poste occupé et la violence physique ( $p < 0,05$ ). Les agents affectés dans les résidences avaient subi plus d'actes de violence que ceux affectés dans les autres postes.

Tableau I: répartition des travailleurs selon les caractéristiques socioprofessionnelles

<b>Variables socioprofessionnelles</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentages (%)</b>
<b>Sexe</b>		
Masculin	118	94,4
Féminin	7	5,6
<b>Situation matrimoniale</b>		
Marié (e)	103	82,4
Célibataire	21	16,8
Veuf (ve)	1	0,8
<b>Niveau d'étude</b>		
Secondaire	92	75,4
Elémentaire	20	16,4
Universitaire	9	7,4
analphabète	1	0,8
<b>Distance entre lieu du travail et résidence</b>		
≥ 5 Km	105	89
<5 Km	13	11
<b>Moyens de transport utilisé</b>		
Transport en commun	99	<b>81,1</b>
Vélo	8	6,6
Moto	7	5,7
Pied	6	5
Voiture de service	1	0,8
Voiture personnel	1	0,8
<b>Professions</b>		
Agents de sécurité	115	92
Chauffeurs	6	4,8
Trieurs	4	3,2
<b>Nombre d'heures de travail journalier</b>		
12 heures	111	90,2
8 heures	12	9,8
<b>Postes de travail occupé</b>		
Résidences	52	42,3
Ambassades	28	22,8
Directions	16	13
Banques	6	4,9
transferts de fonds	6	4,9
Navettes/Patrouilles	5	4,1
Centres de traitement de valeur	4	3,2
Télésurveillance	3	2,4
Entrepôts/Terrains	2	1,6
Interventions	1	0,8
<b>Nombre d'agents par poste</b>		
≥ 2	85	72
1	33	28

Tableau II : Caractéristiques de la violence physique chez les victimes

Caractéristiques de la violence physique	Effectifs	Pourcentages (%)
<b>Moment de la violence physique</b>		
Entre 20h et 8h	22	62,9
Journée	13	37,1
<b>Auteur de la violence</b>		
Un inconnu	31	66
Un collègue ou un ancien collègue	7	14,9
Un client	4	8,5
Un visiteur	3	6,4
Un animal	1	2,1
Un superviseur	1	2,1
<b>Origine</b>		
externe	39	83
interne	8	17
<b>Lieu de la violence physique</b>		
lieu de travail	23	51,1
trajet entre domicile et lieu de travail	22	48,9
<b>Contexte de la violence</b>		
Vol/agression	30	65,2
Discussion	5	10,9
Refus commandement ou de coopérer	5	10,9
Longue file d'attente	3	6,5
Intervention	2	4,3
Bagarre	1	2,2
<b>Témoin de la violence</b>		
Oui	35	79,5
Non	9	20,5
<b>Types de violence physique</b>		
On m'a poussé	13	27,7
On a tenté de me poignarder	11	23,4
On m'a frappé avec le point	9	19,1
On m'a empoigné	8	17
On m'a poignardé	5	10,7
On m'a frappé avec un objet	4	8,5
On a griffé	1	2,1
On m'a giflé	1	2,1

Tableau III : répartition des victimes selon les conséquences de la violence physique

Conséquences	Effectifs (n)	Pourcentages (%)
<b>Les blessures subies</b>		
Des coupures	15	34,9
Des ecchymoses	3	7
Des fractures	1	2,3
Un traumatisme psychologique	4	9,3
Absence de blessure	20	46,5
<b>Nécessité de soins médicaux</b>		
Oui	19	51,3
Non	18	48,7
<b>Hospitalisation</b>		
Non	35	94,6
Oui	2	5,4
<b>jours d'absence au travail</b>		
Oui	15	31,9
Non	32	68,1
<b>Déclaration</b>		
Non	19	52,8
Oui	17	47,2
<b>Réactions de la direction</b>		
Prise en charge/carnet d'accident de travail	6	16,2
Aucune	2	5,4
Permission coupée à la source	1	2,7
Mise à pied et licenciement de l'agresseur	1	2,7
Mise à pied d'une semaine	1	2,7
Déplorable	1	2,7

Tableau IV: Lien entre la violence physique et les caractéristiques socioprofessionnelles

Variables	Non	Oui	P-value
<b>Distance entre lieu du travail et résidence</b>			<b>0,6412</b>
< 5 Km	6	7	
Row%	46,15%	53,85%	
Col%	13,95%	9,33%	
≥ 5 Km	37	68	
Row%	35,24%	64,76%	
Col%	86,05%	90,67%	
<b>Profession</b>			<b>0,0201++</b>
Agent de sécurité	73	42	
Row%	63,48%	36,52%	
Col%	93,59%	89,36%	
Chauffeur	5	1	
Row%	83,33%	16,67%	
Col%	6,41%	2,13%	
Trieur	0	4	
Row%	0,00%	100,00%	
Col%	0,00%	8,51%	

Poste de travail occupé			0,0363++
Ambassade	16	12	
Row%	57,14%	42,86%	
Col%	21,05%	25,53%	
Banque	1	5	
Row%	16,67%	83,33%	
Col%	1,32%	10,64%	
Centre de traitement de valeur	0	4	
Row%	0,00%	100,00%	
Col%	0,00%	8,51%	
Direction	10	6	
Row%	62,50%	37,50%	
Col%	13,16%	12,77%	
Entrepôt/Terrain	2	0	
Row%	100,00%	0,00%	
Col%	2,63%	0,00%	
Intervention	0	1	
Row%	0,00%	100,00%	
Col%	0,00%	2,13%	
Navette/Patrouille	3	2	
Row%	60,00%	40,00%	
Col%	3,95%	4,26%	
Résidence	37	15	
Row%	71,15%	28,85%	
Col%	48,68%	31,91%	
Télésurveillance	2	1	
Row%	66,67%	33,33%	
Col%	2,63%	2,13%	
Transfert de fond	5	1	
Row%	83,33%	16,67%	
Col%	6,58%	2,13%	
<b>Nombre d'agents dans le poste</b>			<b>0,897</b>
≥ 2	53	32	
Row%	62,35%	37,65%	
Col%	71,62%	72,73%	
1	21	12	
Row%	63,64%	36,36%	
Col%	28,38%	27,27%	

## Discussion

Cette étude présentait plusieurs limites. Il s'agissait entre autres, du bas niveau d'instruction qui constitue une entrave pour une bonne compréhension du questionnaire. Cela avait même impacté négativement sur la proportion des questionnaires remplis. Seuls,

41,7% (n=125) des questionnaires distribués ont été retenus. Le manque d'intérêt renforcé par la méfiance liée à la finalité de l'enquête avait également contribué à limiter l'engouement des enquêtés. De même, le manque de temps des agents, l'égaré et l'incomplétude de certains questionnaires constituaient une limite pour cette étude.



Dans la littérature, les professions les plus à risque sont l'apanage des hommes. On peut citer entre autres, les métiers d'agent de sécurité, de militaire (sapeurs-pompiers, gendarmes), de policier [7,8,9]. Une étude portant sur des sapeurs-pompiers au Sénégal avait observé un échantillon exclusivement constitué d'hommes alors qu'une autre étude réalisée chez des gendarmes sénégalais en mission en Haïti, avait retrouvé 87,3% d'hommes [8,9]. Notre étude confirme cette tendance et avait révélé aussi une forte prédominance des hommes (94,6%). De même, une étude similaire faite dans le secteur du gardiennage au Cameroun avait retrouvé 87,68% d'hommes [7]. En effet, la mission de l'agent de sécurité consiste à assurer la surveillance et la régulation dans les lieux publics ou privés. Cela les rend vulnérables à la violence psychologique voire même physique. En revanche, une étude faite en milieu hospitalier avait montré que les femmes (5,2%) étaient légèrement plus affectées que les hommes (4,7%) par la violence [6]. La tendance progressive à la féminisation des professions médicales et paramédicales expliquerait ce résultat [10,11]. Le fait que la majorité des travailleurs soit mariée (82,4%) serait lié par la moyenne d'âge assez élevé des agents (42,8 ans). L'ancienneté moyenne dans la profession était de 17 ans. Ce résultat témoigne qu'il s'agissait de travailleurs expérimentés pour la plupart. Dans l'échantillon, 92% des enquêtés étaient des agents de sécurité. Cette observation est à l'image de la composition de cette société. Car, l'activité principale de cette société est d'assurer la sécurité des entreprises qui sont sous sa responsabilité. Parmi les travailleurs, 92,6% n'avaient pas le niveau d'étude universitaire. Ce résultat est dû au fait que, l'essentiel des missions allouées à ces agents est plus d'ordre physique qu'intellectuel. L'étude avait montré une diversité des postes de travail lesquels, étaient dominés par les résidences privées et les ambassades qui constituaient globalement 65,3% des postes. En effet, il s'agit d'une société qui jouit d'une grande notoriété dans le domaine du gardiennage au Sénégal. C'est la raison pour laquelle, elle est prisée par le corps diplomatique, les agences internationales et

les entreprises privées nationales. Le nombre moyen d'heures de travail journalier était de 12 heures dans 90,2% des cas. Cela témoigne la charge élevée du travail. Le fonctionnement des postes de gardiennage est habituellement continu avec une alternance des agents suivant une chronologie précise.

Les victimes de violence physique représentaient 37,6%. Les types de violences étaient dominés par les agressions à main nue soit, 66,2% (on m'a poussé, on m'a frappé avec le point, on m'a empoigné, on a griffé, on m'a giflé). De même, une étude menée dans les hôpitaux universitaires de Strasbourg avait révélé que les agressions les plus fréquentes étaient celles perpétrées à mains nues (81,3%) lesquelles, étaient à type de coups de poing (41,9%), d'empoignades (25,3%), de coups de pied (23,8%), de bousculades (20,4%) [12]. Dans notre étude, 42,6% des victimes ont eu à être confrontées à des agressions avec usage d'objets contondants et d'armes blanches dans le cadre du travail. Ce résultat témoigne le risque d'homicide encouru par ces travailleurs. Ailleurs, aux États-Unis, les chauffeurs de taxi sont disproportionnellement touchés par la violence avec un taux d'homicide quatre fois plus élevé comparé à d'autres groupes de travailleurs [4]. Les ambassades, les résidences, les banques sont des postes de travail où ces agents sont en contact constant avec les usagers. Cela contribue à favoriser la violence dont les origines peuvent être les quiproquos, les vols, les longs fils d'attente. L'enquête avait montré que l'essentiel des agressions était d'origine externe (83%). Cette observation expliquerait le fait que 66% des agresseurs soient inconnus par les victimes. Autrement dit, la violence d'origine externe est exercée par des individus n'appartenant pas à l'entreprise (clients, usagers, malfaiteurs...) à l'opposé des violences d'origine interne (exercées par des membres de l'entreprise). D'autres études antérieures avaient aussi observé la prédominance des violences d'origine externe sur celles d'origine interne [13,14]. Dans notre série, les cas de vol/agression étaient les principales sources de violence (65,2%). Par contre, une étude réalisée chez des agents de sécurité au Cameroun avait révélé



que les longues attentes de la clientèle et les retards des travailleurs dans leur poste de travail étaient les causes majeures de la violence [7]. Parmi les victimes de violence physique, 2,3% avaient des fractures. Ailleurs, des prévalences de fracture allant de 2,9% à 14,5% ont été répertoriées chez des victimes de violence physique au travail [7, 13, 16,17].

Les caractéristiques socioprofessionnelles ayant un lien avec la survenue de la violence étaient entre autres, la profession et le type de poste occupé ( $p < 0,05$ ). Par rapport à la profession, les agents de sécurité étaient plus vulnérables à la violence physique. Leur mission qui consiste à sécuriser les personnes, les biens et les services les met en interactions permanentes avec les usagers voire même les malfaiteurs. Cela explique leur vulnérabilité par rapport à la violence laquelle, est aussi majorée par certaines particularités de l'organisation du travail à savoir : le travail isolé, le travail à des horaires atypiques ou décalés (tôt le matin, tard le soir, travail de nuit). Ainsi, la majorité des violences physiques était enregistrée entre 20h et 8h (62,9%). Car, la nuit et l'aube constituent des périodes très propices pour commettre des infractions. Les lésions étaient bénignes pour la plupart des cas. C'est pourquoi, l'hospitalisation n'était nécessaire que dans 4,2% des cas. Ces violences avaient entraîné un traumatisme psychologique dans 9,3% des cas. Cela pose avec acuité la nécessité d'une prise en charge psychologique des victimes. Parmi les victimes, 31,9% avaient des jours d'arrêt de travail dont la moyenne était de 16,5 jours. Les absences non certifiées médicalement et la prise en charge des blessures génèrent des pertes financières chez les victimes. Des problèmes administratifs allant des mises à pied aux licenciements ont été répertoriés. Par ailleurs, cette violence peut constituer un coût pour l'entreprise lié à la prise en charge des victimes. Au-delà, elle peut aussi générer des perturbations dans l'organisation du travail et une détérioration du climat de travail dans l'entreprise surtout dans le cadre des violences d'origine interne.

## Conclusion

Le métier d'agent de sécurité constitue un métier à haut risque de violences physiques. Cette enquête démontre la nécessité d'impliquer tous les acteurs de cette société à savoir, la direction et l'ensemble du personnel opérationnel pour minimiser le risque de violence. Il est urgent de mettre en place des stratégies appropriées de prévention qui permettent de supprimer la violence ou à défaut de la réduire. Pour cela, nous formulons un ensemble de recommandations à l'encontre de la direction et du personnel opérationnel.

## Recommandations à la direction :

Nous préconisons :

- d'évaluer les risques de survenue des violences physiques ;
- de renforcer les postes de travail en personnel ;
- d'établir une collaboration avec les forces de défense et de sécurité ;
- de garantir la protection des salariés et la sécurisation des espaces de travail en mettant en place des systèmes de verrouillage des entrées, des écrans protecteurs, des dispositifs d'alarme et d'alerte ;
- d'assurer le transport des agents aux horaires atypiques (tôt le matin ou tard la nuit) ;
- d'aménager des espaces d'accueil pour le public (rendre les postes d'accueil visibles, organiser les files d'attente, assurer le confort et de la propreté des salles d'attente....) ;
- de mettre en place un dispositif de dissuasion des actes de violence en équipant les locaux de systèmes de vidéo ou de radio surveillance ;
- de mettre en place des formations adaptées aux travaux effectués par les salariés qui prennent en compte l'environnement de travail, la nature des tâches ;
- de former les salariés sur la gestion des situations conflictuelles et l'identification des signes annonciateurs d'une agression ;
- de mettre en place un protocole clair et connu sur la conduite à tenir en cas de violence (déclaration

à la direction, prévenir les secours/apporter les premiers secours,...) ;

- de ne pas laisser un travailleur victime ou témoin d'un acte de violence seul durant les heures suivant l'incident ;
- d'apporter rapidement une aide médicale et psychologique à la victime et, au besoin à son entourage professionnel ;
- d'analyser l'agression en interne ;
- de réévaluer le risque et si besoin d'adopter de nouvelles mesures de prévention.

### Recommandations aux employés :

En cas de tension avec un client ou un usager, nous préconisons :

- d'être à l'écoute de l'interlocuteur, de parler du problème de façon raisonnable sans hésiter à dire « Vous avez peut-être raison... » ;
- de rester calme et poli, mais ferme ;
- d'inviter la personne dont le comportement est agressif à poser des questions ;
- d'utiliser des mots simples, de répéter les explications si nécessaire ;
- de ne pas répondre aux provocations ;
- d'éviter toute attitude gestuelle ou verbale agressive ;
- de garder physiquement ses distances ;
- de ne pas hésiter à quitter les lieux et à demander de l'aide.

---

### \*Correspondance

Bocar Baïla Diédhiou

[bocarbayla@gmail.com](mailto:bocarbayla@gmail.com)

Disponible en ligne : 30 Décembre 2024

- 1 : Service de Médecine du travail, FMPO/UCAD, Sénégal
- 2 : Faculté des Sciences Techniques et de Santé de Conakry, République de Guinée

3 : Service médical Bramali, Bamako, Mali

4 : Service de Psychiatrie, HMO, Dakar, Sénégal

© Journal of African Clinical Cases and Reviews 2024

**Conflit d'intérêt :** Aucun

### Références

- [1] Bureau international du travail. Recueil de directives pratiques sur la violence au travail dans le secteur des services et mesures visant à combattre ce phénomène. Genève: Organisation internationale du travail; 2003.
- [2] Ait Boughima F, Wifaq K, Belhouss A, Benyaich H, El Kholi A. La violence physique en milieu du travail (étude descriptive à propos de 80 cas). *Rev Med Leg.* 2012;3(1):14-8.
- [3] Organisation internationale du travail et collab. Directives générales sur la violence au travail dans le secteur de la santé. Genève: Organisation internationale du travail; 2002.
- [4] Schwer RK, Mejza MC, Grun-Réhomme M. Workplace violence and stress: The case of taxi drivers. *Transp J.* 2010;49(2):5-23.
- [5] Ozdemir SM. An investigation of violence against teachers in Turkey. *J Instr Psychol.* 2012;39(1):51-62.
- [6] Jmal-Hammami K, Loukil-Feki M, Moalla E, Gargouri I, Masmoudi ML, Marouen-Jamoussi S. Les agressions sur les lieux de travail en milieu hospitalier. *Arch Mal Prof Environ.* 2006;67(4):626-30.
- [7] Owona Manga LJ. Les violences subies par les agents de sécurité à Douala, Cameroun. *Arch Mal Prof Environ.* 2020;81(2):131-9.
- [8] Diédhiou BB, Coly O, Ba EHM, Camara M, Seck S, Ndiaye M. Singularité des déterminants psychosocio-professionnels et environnementaux du stress chez les sapeurs-pompiers de la 62e compagnie d'incendie et de secours de Kédougou, sud-est Sénégal. *Camip.* 2020;1:1-9.
- [9] Ndiaye M, Ba EHM, Diédhiou BB, Ndiaye K,

Manga MA, Loucar S, et al. Le burnout chez les gendarmes sénégalais déployés en Haïti dans le cadre des missions onusiennes de maintien de la paix. *Psy Cause*. 2022;80(4):31-40.

James K, Richardson M, et al. Physical injury and workplace assault in UK mental health trusts: An analysis of formal reports. *J Ment Health Nurs*. 2016;25(4):355-66.

- [10] Diédhiou BB, Ba EHM, Seck MC, Tine JAD. Caractérisation des accidents d'exposition au sang (AES) et leurs déterminants psycho-environnementaux et professionnels au Centre Hospitalier Régional de Kolda (Sud du Sénégal). *Int J Innov Appl Stud*. 2019;25(2):586-93.
- [11] Diédhiou BB, Ndiaye M, Ba EHM, Diabaté M, Manga MA, Tine JAD. Les déterminants de l'acceptabilité et du scepticisme du personnel du District Sanitaire de Sangalkam sur la vaccination anti-COVID-19 (Sénégal). *Int J Innov Appl Stud*. 2021;35(1):18-25.
- [12] Zagdoun C, Farrugia A, Gonzalez M, Raul JS. Intentional physical violence in the workplace: Retrospective study about 326 cases in the clinical forensic medicine department of Strasbourg's university hospital. *Rev Med Leg*. 2019;10(1):8-15.
- [13] Cartegnie S, Herin F, Faruch-Bifeld M, Dedouit F, Soulat JM, Telmon N, et al. Violences physiques au travail : approche épidémiologique à partir de deux années de consultation dans l'unité médico-judiciaire du CHU de Toulouse. *J Med Leg Droit Med*. 2008;51(7-8):357-67.
- [14] De Puy J, Romain-Glassey N, Gut M, Pascal W, Mangin P, Danuser B. Clinically assessed consequences of workplace physical violence. *Arch Occup Environ Health*. 2015;88(2):213-24.
- [15] Diamant-Berger O, Garnier M, Soussy A, Leporc P, Benais J, Gherardi R. Analyse de 20 000 cas consécutifs de consultations médico-légales cliniques (sur 18 mois). *J Med Leg Droit Med*. 1987;30(6):487-503.
- [16] Ladhari N, Fontana L, Faict TW, Gabrillargues D, Millot-Theïs B, Schoeffler C, et al. Étude des agressions du personnel du Centre Hospitalier Universitaire de Clermont-Ferrand. *Arch Mal Prof Enviro*. 2004;65(7):557-63.
- [17] Renwick L, Lavelle M, Brennan G, Stewart D,

**Pour citer cet article :**

BB Diédhiou, SD Diop, AER Diatta, H Touré, I Foba, Mb Ndiaye et al. Violences physiques en milieu professionnel : exemple des travailleurs de SAGAM sécurité au Sénégal. *Jaccr Africa* 2024; 8(4): 352-362  
<https://doi.org/10.70065/24JA84.017L013012>